

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avoid

COMMUNE DE PORCELETTE

N°45/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

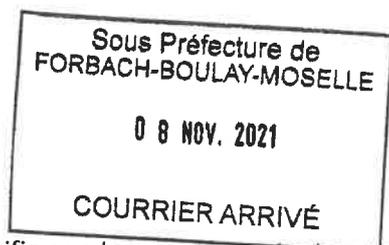
Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 25 aout 2021

Le procès-verbal des délibérations du 25 aout 2021 a été adopté :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Monsieur Eddie MULLER)
----------------	-----------------	--



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

N°45/2021

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence
votants : 18 présidence de Mme GUERRIERO Marie France , Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIG Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 25 aout 2021

Monsieur Olivier LUTZ demande à l'assemblée pourquoi Monsieur SCHMITT n'a pas été honoré par le titre d'adjoint honoraire lors de la séance du conseil municipal du 25 aout 2021.

Madame le Maire lui indique que l'intéressé détient déjà cette qualification.

Le procès-verbal des délibérations du 25 aout 2021 a été adopté :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Monsieur Eddie MULLER)
----------------	-----------------	--

2.- OBJET : Subventions aux associations 2021

Vu qu'il revient au conseil municipal de valider le montant de la subvention à octroyer aux associations pour la saison 2021 / 2022, Madame Nathalie KALUS a fait état du tableau prévisionnel d'octroi, validé par la commission « Vie associative ».

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions aux associations ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
--------------	--------------------------	------	--------	-------------

ABSCVA	/			
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	/			
ASP ARTS MARTIAUX	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP DANSE	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP GYM (baby-enfants-adultes)	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP HANDBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
BELOTER EN CŒUR	200.00 €	14		4 (Eddie Muller / Marie-France GUERRIERO / René MICK / Guillaume FELLINI)
CHORALE CROIX GLORIEUSE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CONFRERIE DU SANGLIER	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CYCLO CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
FOOTBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
FOYER CULTUREL	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
HARMONIE MUNICIPALE	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
TENNIS CLUB	2 600.00 €	16		2 (Eddie MULLER / Olivier LUTZ)
UNIAT	/			
USEP PORCELETTE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	200.00 €	15		3 (Eddie MULLER / Sébastien OLIER / Natacha WOHNER)
VOLLEY CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASafa	200.00 €	16	1 (Sandra GENEVAUX)	1 (Eddie MULLER)
RADINS DES BOIS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
KLATCH CAFE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

SOIT UN TOTAL DE 33 600 € (Trente-trois mille six cents euros)

Monsieur Jean-Luc COLLMANN s'interroge sur le non-octroi de subvention à trois associations. Madame le Maire lui rapporte que les trois associations en question n'ont pas déposé de dossier de demande, mais que toutefois, elles pourraient y consentir, et le conseil municipal se prononcer.

03.- OBJET : vente de l'ancien mobilier scolaire

Vu la demande de la Ville de Saint-Avoid pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (table et banc)

Vu que l'ancien mobilier, stocké à l'ancienne Ecole Jean Moulin, ne sert plus en raison de la construction du nouveau groupe scolaire,

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 3.500€ le mobilier suivant :
 - 13 bureaux d'écolier double de couleur jaune
 - 40 bureaux d'écolier double de couleur bleue
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 aout 2021

Vu la demande de la Ville de Varsberg pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (tables et bancs)

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Sandra GENEVAUX)	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------------------------	-------------------------------

- De céder au prix de 75€ le mobilier usagé correspondant à l'équipement d'une salle de classe de petite section de maternelle
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

4.- OBJET : acquisition de parcelles

Monsieur ROFFE Philippe présente la demande de préemption et d'acquisitions des parcelles cadastrées (terres et prè) ci-dessous auprès de la SAFER

LIEU DIT	section	N°	SURFACE
Muhlenfeld	07	0052	14a 38ca
Hohlenfeld	20	0044	27a 46ca
Am Kirchenfeld	20	0126	38a 05ca
Am Kirchenfeld	20	0134	16a 18ca

Vu le prix proposé par la SAFER de l'ensemble : 961€ auquel il convient d'ajouter les frais accessoires de la SAFER de 300€ ainsi que les frais de notaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- D'acquérir les parcelles précitées
- De charger l'étude de maître KUHN – notaires associés de la transaction
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'aboutissement à l'application des décisions précitées et notamment la signature de l'acte notarié.

5 - OBJET : Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Monsieur Clément STREIFF rappelle à l'assemblée :

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, dispose que :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Les contraintes liées à l'exercice de ces emplois nécessitent cependant de faire la distinction entre nécessité absolue de service et utilité de service :

- il y a nécessité absolue de service lorsque le titulaire d'un emploi ne peut accomplir normalement son service sans être logé par la collectivité et que cet avantage constitue pour l'intéressé(e) le seul moyen d'assurer la continuité du service ou de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.
- Il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

Par ailleurs, les avantages accessoires liés à l'usage du logement doivent être fixés dans le respect du principe de parité entre les agents relevant des diverses Fonctions Publiques. Il ne peut en effet être légalement accordé aux fonctionnaires territoriaux, des prestations auxquelles ne peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des emplois soumis aux mêmes contraintes.

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la collectivité de Porcelette et des possibilités fixées par la réglementation,

Monsieur STREIFF propose au Conseil Municipal, la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

1- Emploi de concierge du complexe sportif

nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service, d'un logement (appartement) situé : rue de Ham, 57890 Porcelette, composé de 4 pièces.

Consenti :

- à titre gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

6 : Objet : vente d'un véhicule communal

Dotée depuis peu d'un véhicule de secours dernière génération, l'unité opérationnelle de sapeurs-pompiers de Porcelet se sépare de son vieux camion-citerne Mercedes de 1978.

Monsieur René MICK énumère les différentes propositions tarifaires perçues pour la reprise dudit véhicule qui s'échelonnent de 1 500 € à 10 500 €.

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le véhicule à la SARL Gilbert MEYER :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 10 500 € ledit camion :
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

7- OBJET : Tarifs des prestations communales

Vu que les tarifs municipaux appliqués doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal et qu'il n'a pas été procédé à une réactualisation depuis 2015,

Madame le Maire propose d'adapter les tarifs pratiqués et d'appliquer à partir du 1er décembre 2021 les tarifs suivants :

- Autorisations de stationnement

* accordée à la journée : 19 €

* accordée à la demi-journée : 9 €

* Forains :

- Scooter : 170 €

- Manège : 65 €

- Stand : 25 €

} Pour le week-end

- Location des salles communales (le week-end)

	Salle polyvalente Sans vaisselle	Salle polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarif Commune	350 €	400 €	200 €	250 €
Tarif extérieur	550 €	600 €	400 €	450 €

- Location ponctuelle de la salle Sainte-Barbe

* Du lundi au jeudi, à la journée, en fonction des disponibilités : 150 €

* La Municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux lors d'événements exceptionnels. Il est proposé de fixer la caution de location au double du prix de la location et de déduire du montant de la caution restituée, le cas échéant, le remboursement des frais de nettoyage de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (abstention)
----------------	---------------	-----------------------------

- D'adopter les tarifs au 1^{er} décembre 2021 proposés ci-dessus

8 - Objet : Révision Libre des Attributions de Compensation – Exercice 2021

Considérant l'article 1609 du Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies ; à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque Commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des Attributions de Compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme suit :

Commune	Montant de l'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029
BARONVILLE	23 403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763
FOLSCHVILLER	742 260
FREMERSTROFF	0
FREYBOUSE	4 328

GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING-HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0
MORHANGE	1 330 059
PETIT-TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL-EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux Communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

PJ : Rapport de la CLECT du 29 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Décide :

Voix pour : 16	Voix contre : /	Abstentions : 2 (Eddie MULLER et Olivier LUTZ)
----------------	-----------------	--

- D'adopter ces dispositions

9 - Divers : Convention de mise à disposition

Considérant le départ en retraite de Madame BARMAS au 30 septembre 2021,

Vu la nécessité de procéder, au remplacement de Madame BARMAS,

Vu la convention de mise à disposition passée entre la communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE et la collectivité de Porcelette) annexée au présent ;

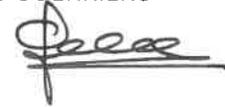
A compter du 1^{er} octobre 2021, Monsieur DEHLINGER Philippe est mis(e) à disposition totale à raison de 35 heures hebdomadaires auprès de la commune de Porcelette pour une durée de 3 mois,

Monsieur DEHLINGER Philippe continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade, versée par la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid SYNERGIE. ; la collectivité de Porcelette remboursera à la CASAS 100 % du montant de la rémunération et des charges sociales.

A l'issue de la mise à disposition, l'intéressé sera réaffecté dans les fonctions qu'il exerçait ou dans des fonctions d'un niveau hiérarchiquement comparable.

La mise à disposition fait l'objet d'une convention annexée au présent arrêté, entre la collectivité (l'établissement) d'origine et la collectivité (l'établissement ou l'organisme) d'accueil

Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avoid

COMMUNE DE PORCELETTE

N°45/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

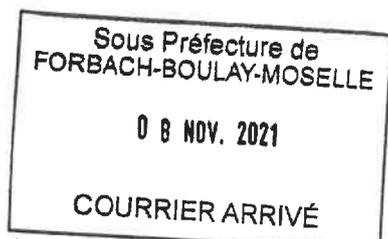
Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 25 aout 2021

Le procès-verbal des délibérations du 25 aout 2021 a été adopté :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Monsieur Eddie MULLER)
----------------	-----------------	--



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021



Département de la Moselle - Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
COMMUNE DE PORCELETTE

Mairie - 5 rue de Saint-Avoid
57890 PORCELETTE
www.porcelette.fr

☎ 03.87.29.71.71
☎ 03.87.29.71.70
✉ mairie-orcelette2@wanadoo.fr

Le Maire de la Commune de PORCELETTE

A

Sous-Préfecture de Forbach Boulay Moselle
11 Av. du Général Passaga,
57600 Forbach

Porcellette, le 5 novembre 2021

BORDEREAU D'ENVOI

PIECES	OBSERVATIONS
Délibérations du Conseil municipal du 03.11.2021	Pour contrôle de légalité



PORCELETTE, le 5 novembre 2021

Le Maire
Marie-France GUERRIERO



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

0 8 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N46°/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIIG Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

2.- OBJET : Subventions aux associations 2021

Vu qu'il revient au conseil municipal de valider le montant de la subvention à octroyer aux associations pour la saison 2021 / 2022, Madame Nathalie KALUS a fait état du tableau prévisionnel d'octroi, validé par la commission « Vie associative ».

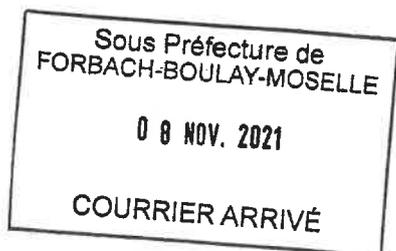
Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions aux associations ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
ABSCVA	/			
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	/			
ASP ARTS MARTIAUX	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP DANSE	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP GYM (baby-enfants-adultes)	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP HANDBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
BELOTER EN CŒUR	200.00 €	14		4 (Eddie Muller / Marie-France GUERRIERO /

				René MICK / Guillaume FELLINI
CHORALE CROIX GLORIEUSE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CONFRERIE DU SANGLIER	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CYCLO CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
FOOTBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
FOYER CULTUREL	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
HARMONIE MUNICIPALE	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
TENNIS CLUB	2 600.00 €	16		2 (Eddie MULLER / Olivier LUTZ)
UNIAT	/			
USEP PORCELETTE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	200.00 €	15		3 (Eddie MULLER / Sébastien OLIER / Natacha WOHNER)
VOLLEY CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASAFA	200.00 €	16	1 (Sandra GENEVAUX)	1 (Eddie MULLER)
RADINS DES BOIS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
KLATCH CAFE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

SOIT UN TOTAL DE 33 600 € (Trente-trois mille six cents euros)



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie-France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

0 8 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N46°/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

2.- OBJET : Subventions aux associations 2021

Vu qu'il revient au conseil municipal de valider le montant de la subvention à octroyer aux associations pour la saison 2021 / 2022, Madame Nathalie KALUS a fait état du tableau prévisionnel d'octroi, validé par la commission « Vie associative ».

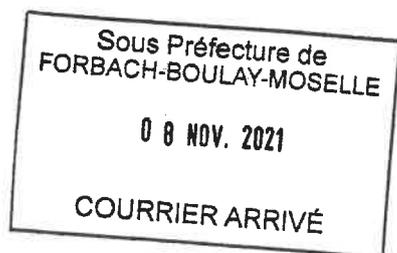
Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions aux associations ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
ABSCVA	/			
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	/			
ASP ARTS MARTIAUX	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP DANSE	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP GYM (baby-enfants-adultes)	3 500.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASP HANDBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
BELOTER EN CŒUR	200.00 €	14		4 (Eddie Muller / Marie-France GUERRIERO /

				René MICK / Guillaume FELLINI
CHORALE CROIX GLORIEUSE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CONFRERIE DU SANGLIER	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
CYCLO CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
FOOTBALL CLUB	7 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

Associations	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abstentions
FOYER CULTUREL	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
HARMONIE MUNICIPALE	3 000.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
TENNIS CLUB	2 600.00 €	16		2 (Eddie MULLER / Olivier LUTZ)
UNIAT	/			
USEP PORCELETTE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	200.00 €	15		3 (Eddie MULLER / Sébastien OLIER / Natacha WOHNER)
VOLLEY CLUB	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
ASAFA	200.00 €	16	1 (Sandra GENEVAUX)	1 (Eddie MULLER)
RADINS DES BOIS	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)
KLATCH CAFE	200.00 €	17		1 (Eddie MULLER)

SOIT UN TOTAL DE 33 600 € (Trente-trois mille six cents euros)



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie-France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avoid

COMMUNE DE PORCELETTE

N°47/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIG Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

03.- OBJET : vente de l'ancien mobilier scolaire

Vu la demande de la Ville de Saint-Avoid pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (table et banc)

Vu que l'ancien mobilier, stocké à l'ancienne Ecole Jean Moulin, ne sert plus en raison de la construction du nouveau groupe scolaire,

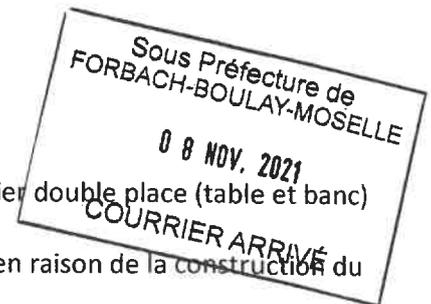
Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 3.500€ le mobilier suivant :
 - 13 bureaux d'écolier double de couleur jaune
 - 40 bureaux d'écolier double de couleur bleue
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 aout 2021

Vu la demande de la Ville de Varbserg pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (tables et bancs)



Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Sandra GENEVAUX)	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------------------------	-------------------------------

- De céder au prix de 75€ le mobilier usagé correspondant à l'équipement d'une salle de classe de petite section de maternelle
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021.



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avoid

COMMUNE DE PORCELETTE

N°47/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

03.- OBJET : vente de l'ancien mobilier scolaire

Vu la demande de la Ville de Saint-Avoid pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (table et banc)

Vu que l'ancien mobilier, stocké à l'ancienne Ecole Jean Moulin, ne sert plus en raison de la construction du nouveau groupe scolaire,

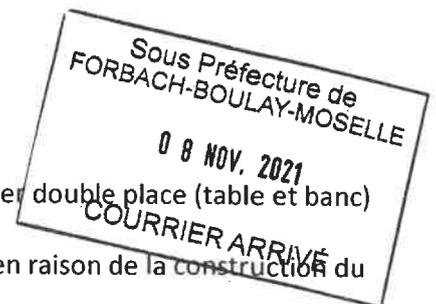
Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 3.500€ le mobilier suivant :
 - 13 bureaux d'écolier double de couleur jaune
 - 40 bureaux d'écolier double de couleur bleue
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 aout 2021

Vu la demande de la Ville de Varberg pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (tables et bancs)



Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Sandra GENEVAUX)	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------------------------	-------------------------------

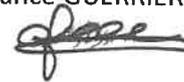
- De céder au prix de 75€ le mobilier usagé correspondant à l'équipement d'une salle de classe de petite section de maternelle
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021.



08 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N°48/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

4.- OBJET : acquisition de parcelles

Monsieur ROFFE Philippe présente la demande de préemption et d'acquisitions des parcelles cadastrées (terres et près) ci-dessous auprès de la SAFER

LIEU DIT	section	N°	SURFACE
Muhlenfeld	07	0052	14a 38ca
Hohlenfeld	20	0044	27a 46ca
Am Kirchenfeld	20	0126	38a 05ca
Am Kirchenfeld	20	0134	16a 18ca

Vu le prix proposé par la SAFER de l'ensemble : 961€ auquel il convient d'ajouter les frais accessoires de la SAFER de 300€ ainsi que les frais de notaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- D'acquérir les parcelles précitées
- De charger l'étude de maître KUHN – notaires associés de la transaction
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'aboutissement à l'application des décisions précitées et notamment la signature de l'acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

08 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N°48/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

4.- OBJET : acquisition de parcelles

Monsieur ROFFE Philippe présente la demande de préemption et d'acquisitions des parcelles cadastrées (terres et prés) ci-dessous auprès de la SAFER

LIEU DIT	section	N°	SURFACE
Muhlenfeld	07	0052	14a 38ca
Hohlenfeld	20	0044	27a 46ca
Am Kirchenfeld	20	0126	38a 05ca
Am Kirchenfeld	20	0134	16a 18ca

Vu le prix proposé par la SAFER de l'ensemble : 961€ auquel il convient d'ajouter les frais accessoires de la SAFER de 300€ ainsi que les frais de notaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- D'acquérir les parcelles précitées
- De charger l'étude de maître KUHN – notaires associés de la transaction
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'aboutissement à l'application des décisions précitées et notamment la signature de l'acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

SAFER Grand-Est
14 Rue Rayet-Liénart

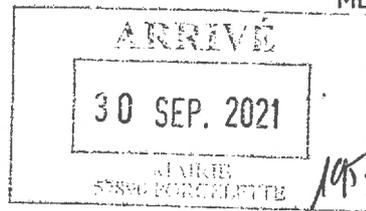
51420 WITRY-LES-REIMS
S.A. Cap. 2 740 816Euros
R.C. Reims 736 220 377

Opération : RS 57 21 0242 01
Commune de PORCELETTE 57

suivi par : Aurélie ALBERT

Contrat : Substitution avant levée d'option

METZ, le



prochain CT -

29 SEP. 2021

Acquisition
Parcelles -

COMMUNE DE PORCELETTE
Mairie
5 rue de Saint Avold
57890 PORCELETTE

Monsieur le Maire,

Sur proposition du Comité Technique Départemental de la Moselle réuni le **17/09/2021**, et sous réserve de l'accord de nos Commissaires du Gouvernement, nous avons l'honneur de vous informer de l'attribution à votre profit de **96 a 07 ca**, dont vous trouverez la désignation ci-après :

Commune : PORCELETTE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	NR	NRD
MUHLENFELD	07	0052				14 a 38 ca	T	
HOHLENWEG	20	0044				27 a 46 ca	P	
AM KIRCHENBERG	20	0126				38 a 05 ca	T	
AM KIRCHENBERG	20	0134				16 a 18 ca	T	

Total surface : 96 a 07 ca pour la commune de PORCELETTE

Origine de propriété de ces biens :

AS 57 21 0089 01 MULLER - PIERRARD

Notaire : Me KUHN

pour un prix de : 961,00 € (NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN EUROS) hors frais d'acte notarié.

Bâtiments : Aucun bâtiment

Auquel s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de : **250,00 €, TVA en sus : 50,00 €, soit : 300,00 €.**

La TVA due, le cas échéant sur bâtiments, matériel, cheptel, stocks, etc... n'est pas incluse dans ce décompte.

Si l'acte authentique n'est pas signé le 31/01/2022, nous nous réservons le droit, après mise en demeure, de considérer ce projet d'attribution comme nul et de nul effet.

En aucun cas, la présente lettre ne donne le droit d'occuper les lieux.

Situation locative : Libre

Entrée en jouissance : A la signature de l'acte authentique de vente

Réserve et servitude : Néant

Conditions particulières :

Obligation de garder une destination du bien pendant 10 ans conforme aux dispositions de l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche maritime.

"L'attributaire" agréé par la SAFER sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droits, les conditions spéciales ci-après.

Pendant une durée minimum de QUINZE ANS à compter de la date du présent acte et sauf dispense particulière accordée expressément par la SAFER :

1) "le bien acquis" devra avoir un usage conforme à l'avis du comité technique précité pris en application de l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

2) "le bien acquis" ne pourra pas être aliéné, à titre onéreux sous forme mobilière ou immobilière, ou par donation entre vifs, ou être apporté en société ou échangé.

En cas d'aliénation à titre onéreux, la SAFER fait réserve à son profit d'un pacte de préférence pendant une durée de 15 ans.

3) "l'attributaire" s'engage à entretenir et préserver les parties boisées.

Toute demande de dérogation à ce cahier des charges nécessitera l'accord exprès et par écrit de la SAFER.

En garantie de l'exécution de ces conditions, "l'attributaire" consent à l'inscription à la publicité foncière :

- du pacte de préférence pendant une durée de 15 ans,

- et pour les biens acquis dans le cadre d'une rétrocession, du droit à la résolution au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans, ou pour les biens acquis dans le cadre d'une substitution, d'une restriction au droit de disposer en garantie de l'exécution du cahier des charges ci-dessus au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans.

L'acte aura lieu par substitution prévue par l'article L 141-1-II du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Nous chargerons Me KUHN Jean Philippe à SAINT-AVOLD de la rédaction de l'acte de vente dès réception de votre accord.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre contact rapidement avec son étude.

Par retour du courrier, vous voudrez bien nous faire part de votre accord sur cette opération en nous retournant la formule ci-jointe, dûment complétée et signée. En cas de désistement, la SAFER pourra après mise en demeure, soit poursuivre la réalisation judiciaire de la vente, soit accepter ce désistement.

Sans réponse de votre part dans le délai de 15 jours à compter de la présente, la SAFER considérera que vous abandonnez votre demande de rétrocession.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Jérôme DINCHER
Chef de service

Les attributions de la SAFER sont régies par la législation en vigueur et notamment les articles L142-1 et suivants et R142-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, et sont faites sous réserve de l'accord de MM les Commissaires du Gouvernement (Art R 141-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

**EXEMPLAIRE A COMPLÉTER ET A NOUS RETOURNER SIGNÉ AVEC VOTRE CHEQUE D'ACOMPTE
A SAFER GRAND EST 34 Avenue André Malraux CS 10013 57003 METZ CEDEX 1**

Rétrocession : RS 57 21 0242 01

Commune de PORCELETTE 57
Contrat : Substitution avant levée d'option

COMMUNE DE PORCELETTE
Mairie
5 rue de Saint Avoild
57890 PORCELETTE

Monsieur,

En réponse à votre lettre du **29 SEP. 2021**, et sous réserve de l'accord de vos Commissaires du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous confirmer mon accord quant à l'attribution à mon profit des biens suivants aux conditions détaillées ci-après :

Commune : PORCELETTE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	NR	NRD
MUHLENFELD	07	0052				14 a 38 ca	T	
HOHLENWEG	20	0044				27 a 46 ca	P	
AM KIRCHENBERG	20	0126				38 a 05 ca	T	
AM KIRCHENBERG	20	0134				16 a 18 ca	T	

Total surface : 96 a 07 ca pour la commune de PORCELETTE

Origine de propriété de ces biens :

AS 57 21 0089 01 MULLER - PIERRARD

Notaire : Me KUHN

pour un prix de : 961,00 € (NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN EUROS) hors frais d'acte notarié.

Bâtiments : Aucun bâtiment

Auquel s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de : **250,00 €, TVA en sus : 50,00 €, soit : 300,00 €.**

La TVA due, le cas échéant sur bâtiments, matériel, cheptel, stocks, etc... n'est pas incluse dans ce décompte.

Si l'acte authentique n'est pas signé le 31/01/2022, la SAFER se réserve le droit, après mise en demeure, de considérer ce projet d'attribution comme nul et de nul effet.

En aucun cas la présente lettre ne me donne le droit d'occuper les lieux.

Situation locative : Libre

Entrée en jouissance : A la signature de l'acte authentique de vente

Réserve et servitude : Néant

Conditions particulières :

Obligation de garder une destination du bien pendant 10 ans conforme aux dispositions de l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche maritime.

"L'attributaire" agréé par la SAFER sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droits, les conditions spéciales ci-après.

Pendant une durée minimum de QUINZE ANS à compter de la date du présent acte et sauf dispense particulière accordée expressément par la SAFER :

1) "le bien acquis" devra avoir un usage conforme à l'avis du comité technique précité pris en application de l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

2) "le bien acquis" ne pourra pas être aliéné, à titre onéreux sous forme mobilière ou immobilière, ou par donation entre vifs, ou être apporté en société ou échangé.

En cas d'aliénation à titre onéreux, la SAFER fait réserve à son profit d'un pacte de préférence pendant une durée de 15 ans.

3) "l'attributaire" s'engage à entretenir et préserver les parties boisées.

Toute demande de dérogation à ce cahier des charges nécessitera l'accord exprès et par écrit de la SAFER.

En garantie de l'exécution de ces conditions, "l'attributaire" consent à l'inscription à la publicité foncière :

- du pacte de préférence pendant une durée de 15 ans,

- et pour les biens acquis dans le cadre d'une rétrocession, du droit à la résolution au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans, ou pour les biens acquis dans le cadre d'une substitution, d'une restriction au droit de disposer en garantie de l'exécution du cahier des charges ci-dessus au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans.

L'acte aura lieu par substitution prévue par l'article L 141-1-II du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Par la présente, **j'accepte la substitution à mon profit**, je déclare disposer de l'intégralité du financement nécessaire à cette acquisition et pour votre information je vous indique qu'il s'effectuera :

Par apport personnel pour :.....€

Par prêt pour :.....€ ; nom de la banque :.....

et donne acte que la signature du présent document **vaut engagement de levée d'option**, sur la surface attribuée ci-dessus au prix de 961,00 € conformément aux dispositions de la promesse de vente recueillie par la SAFER Grand Est et signée par les Consorts MULLER - PIERRARD.

m'engage à réaliser cette levée d'option dans l'acte notarié de substitution, le jour de la signature

ou donne mandat à la SAFER de lever l'option, avant la signature de l'acte, en mon nom.

J'ai bien noté que ma signature en bas de la présente **m'engage à acquérir aux conditions précitées**. En cas de non-respect de cet engagement, la SAFER pourra après mise en demeure, soit poursuivre la réalisation judiciaire de la vente, soit accepter ce désistement.

Fait àle.....

**Bon pour acceptation de la substitution,
Le cas échéant, bon pour mandat à la SAFER de lever l'option en mon nom, sur la promesse de vente visée ci-dessus**

Signature(s) :

S'il y a plusieurs acquéreurs, tous doivent signer la présente.

ENREGISTREMENT FISCAL

Enregistrement gratuit en vertu de l'article 1028 ter du CGI.

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence
votants : 18 présidence de Mme GUERRIERO Marie France , Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

03.- OBJET : vente de l'ancien mobilier scolaire

Vu la demande de la Ville de Saint-Avold pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (table et banc)

Vu que l'ancien mobilier, stocké à l'ancienne Ecole Jean Moulin, ne sert plus en raison de la construction du nouveau groupe scolaire,

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 3.500€ le mobilier suivant :
 - 13 bureaux d'écolier double de couleur jaune
 - 40 bureaux d'écolier double de couleur bleue
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 aout 2021

Vu la demande de la Ville de Varbserg pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (tables et bancs)



Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Sandra GENEVAUX)	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------------------------	-------------------------------

- De céder au prix de 75€ le mobilier usagé correspondant à l'équipement d'une salle de classe de petite section de maternelle
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021.



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

N°47/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIIG Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

03.- OBJET : vente de l'ancien mobilier scolaire

Vu la demande de la Ville de Saint-Avold pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (table et banc)

Vu que l'ancien mobilier, stocké à l'ancienne Ecole Jean Moulin, ne sert plus en raison de la construction du nouveau groupe scolaire,

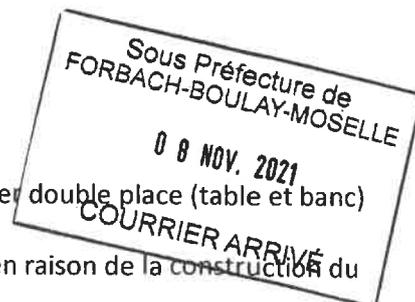
Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 3.500€ le mobilier suivant :
 - 13 bureaux d'écolier double de couleur jaune
 - 40 bureaux d'écolier double de couleur bleue
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 aout 2021

Vu la demande de la Ville de Varbsberg pour l'acquisition de bureaux d'écolier double place (tables et bancs)



Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Sandra GENEVAUX)	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------------------------	-------------------------------

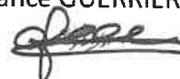
- De céder au prix de 75€ le mobilier usagé correspondant à l'équipement d'une salle de classe de petite section de maternelle
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021.



COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

0 8 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N°49/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

5 - OBJET : Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Monsieur Clément STREIFF rappelle à l'assemblée :

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, dispose que :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Les contraintes liées à l'exercice de ces emplois nécessitent cependant de faire la distinction entre nécessité absolue de service et utilité de service :

- il y a nécessité absolue de service lorsque le titulaire d'un emploi ne peut accomplir normalement son service sans être logé par la collectivité et que cet avantage constitue pour l'intéressé(e) le seul moyen d'assurer la continuité du service ou de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.
- Il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

Par ailleurs, les avantages accessoires liés à l'usage du logement doivent être fixés dans le respect du principe de parité entre les agents relevant des diverses Fonctions Publiques. Il ne peut en effet être légalement accordé aux fonctionnaires territoriaux, des prestations auxquelles ne peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des emplois soumis aux mêmes contraintes.

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la collectivité de Porcellette et des possibilités fixées par la réglementation,

Monsieur STREIFF propose au Conseil Municipal, la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

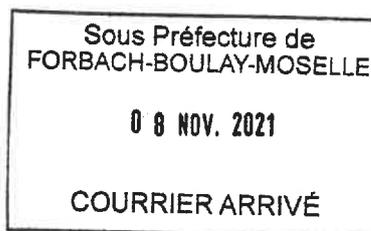
1- Emploi de concierge du complexe sportif

nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service, d'un logement (appartement) situé : rue de Ham, 57890 Porcellette, composé de 4 pièces.

Consenti :

- à titre gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



DECIDE : d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIE



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

0 8 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N°49/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

5 - OBJET : Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Monsieur Clément STREIFF rappelle à l'assemblée :

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, dispose que :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Les contraintes liées à l'exercice de ces emplois nécessitent cependant de faire la distinction entre nécessité absolue de service et utilité de service :

- il y a nécessité absolue de service lorsque le titulaire d'un emploi ne peut accomplir normalement son service sans être logé par la collectivité et que cet avantage constitue pour l'intéressé(e) le seul moyen d'assurer la continuité du service ou de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.
- Il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

Par ailleurs, les avantages accessoires liés à l'usage du logement doivent être fixés dans le respect du principe de parité entre les agents relevant des diverses Fonctions Publiques. Il ne peut en effet être légalement accordé aux fonctionnaires territoriaux, des prestations auxquelles ne peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des emplois soumis aux mêmes contraintes.

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la collectivité de Porcellette et des possibilités fixées par la réglementation,

Monsieur STREIFF propose au Conseil Municipal, la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

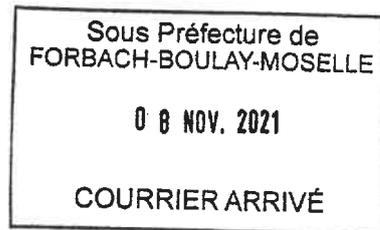
1- Emploi de concierge du complexe sportif

nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service, d'un logement (appartement) situé : rue de Ham, 57890 Porcellette, composé de 4 pièces.

Consenti :

- à titre gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



DECIDE : d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie France GUERRIE



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
 Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
 Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
 Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
 Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

6 : **Objet : vente d'un véhicule communal**

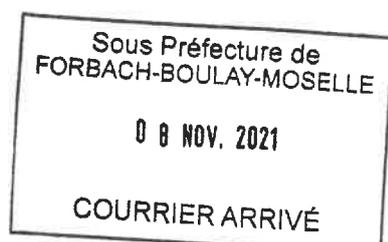
Dotée depuis peu d'un véhicule de secours dernière génération, l'unité opérationnelle de sapeurs-pompiers de Porcelette se sépare de son vieux camion-citerne Mercedes de 1978.

Monsieur René MICK énumère les différentes propositions tarifaires perçues pour la reprise dudit véhicule qui s'échelonnent de 1 500 € à 10 500 €.

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le véhicule à la SARL Gilbert MEYER :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 10 500 € ledit camion :
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence
votants : 18 présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

6 : **Objet : vente d'un véhicule communal**

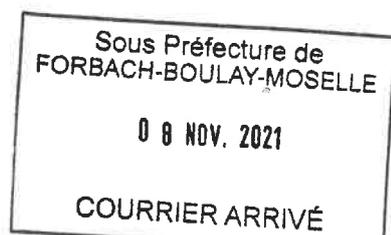
Dotée depuis peu d'un véhicule de secours dernière génération, l'unité opérationnelle de sapeurs-pompiers de Porcellette se sépare de son vieux camion-citerne Mercedes de 1978.

Monsieur René MICK énumère les différentes propositions tarifaires perçues pour la reprise dudit véhicule qui s'échelonnent de 1 500 € à 10 500 €.

Sur proposition de Mme le maire et après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le véhicule à la SARL Gilbert MEYER :

Voix pour : 17	Voix contre : /	Abstention : 1 (Eddie MULLER)
----------------	-----------------	-------------------------------

- De céder au prix de 10 500 € ledit camion :
- De sortir de l'inventaire le mobilier précité
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence
votants : 18 présidence de Mme GUERRIERO Marie France , Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIG Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
 Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
 Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
 Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
 Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

7- OBJET : Tarifs des prestations communales

Vu que les tarifs municipaux appliqués doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal et qu'il n'a pas été procédé à une réactualisation depuis 2015,

Madame le Maire propose d'adapter les tarifs pratiqués et d'appliquer à partir du 1er décembre 2021 les tarifs suivants :

- Autorisations de stationnement

- * accordée à la journée : 19 €
- * accordée à la demi-journée : 9 €
- * Forains :
 - Scooter : 170 €
 - Manège : 65 €
 - Stand : 25 €



Pour le week-end

Sous Préfecture de
 FORBACH-BOULAY-MOSELLE
 0 8 NOV. 2021
 COURRIER ARRIVÉ

- Location des salles communales (le week-end)

	Salle polyvalente Sans vaisselle	Salle polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarif Commune	350 €	400 €	200 €	250 €
Tarif extérieur	550 €	600 €	400 €	450 €

- Location ponctuelle de la salle Sainte-Barbe

* Du lundi au jeudi, à la journée, en fonction des disponibilités : 150 €

* La Municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux lors d'événements exceptionnels. Il est proposé de fixer la caution de location au double du prix de la location et de déduire du montant de la caution restituée, le cas échéant, le remboursement des frais de nettoyage de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (abstention)
----------------	---------------	-----------------------------

- D'adopter les tarifs au 1^{er} décembre 2021 proposés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021



Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
 Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
 Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
 Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
 Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

7- OBJET : Tarifs des prestations communales

Vu que les tarifs municipaux appliqués doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal et qu'il n'a pas été procédé à une réactualisation depuis 2015,

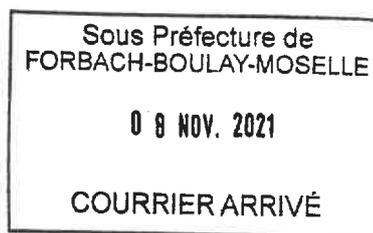
Madame le Maire propose d'adapter les tarifs pratiqués et d'appliquer à partir du 1er décembre 2021 les tarifs suivants :

- Autorisations de stationnement

- * accordée à la journée : 19 €
- * accordée à la demi-journée : 9 €
- * Forains :
 - Scooter : 170 €
 - Manège : 65 €
 - Stand : 25 €



Pour le week-end



- Location des salles communales (le week-end)

	Salle polyvalente Sans vaisselle	Salle polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarif Commune	350 €	400 €	200 €	250 €
Tarif extérieur	550 €	600 €	400 €	450 €

- Location ponctuelle de la salle Sainte-Barbe

* Du lundi au jeudi, à la journée, en fonction des disponibilités : 150 €

* La Municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux lors d'événements exceptionnels. Il est proposé de fixer la caution de location au double du prix de la location et de déduire du montant de la caution restituée, le cas échéant, le remboursement des frais de nettoyage de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (abstention)
----------------	---------------	-----------------------------

- D'adopter les tarifs au 1^{er} décembre 2021 proposés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021



Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
 Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
 Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
 Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
 Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

7- OBJET : Tarifs des prestations communales

Vu que les tarifs municipaux appliqués doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal et qu'il n'a pas été procédé à une réactualisation depuis 2015,

Madame le Maire propose d'adapter les tarifs pratiqués et d'appliquer à partir du 1er décembre 2021 les tarifs suivants :

- Autorisations de stationnement

- * accordée à la journée : 19 €
- * accordée à la demi-journée : 9 €
- * Forains :
 - Scooter : 170 €
 - Manège : 65 €
 - Stand : 25 €

} Pour le week-end

Sous Préfecture de
 FORBACH-BOULAY-MOSELLE
 0 8 NOV. 2021
 COURRIER ARRIVÉ

- Location des salles communales (le week-end)

	Salle polyvalente Sans vaisselle	Salle polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarif Commune	350 €	400 €	200 €	250 €
Tarif extérieur	550 €	600 €	400 €	450 €

- Location ponctuelle de la salle Sainte-Barbe

* Du lundi au jeudi, à la journée, en fonction des disponibilités : 150 €

* La Municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux lors d'événements exceptionnels. Il est proposé de fixer la caution de location au double du prix de la location et de déduire du montant de la caution restituée, le cas échéant, le remboursement des frais de nettoyage de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (abstention)
----------------	---------------	-----------------------------

- D'adopter les tarifs au 1^{er} décembre 2021 proposés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021



Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
 Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
 Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
 Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
 Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

7- OBJET : Tarifs des prestations communales

Vu que les tarifs municipaux appliqués doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal et qu'il n'a pas été procédé à une réactualisation depuis 2015,

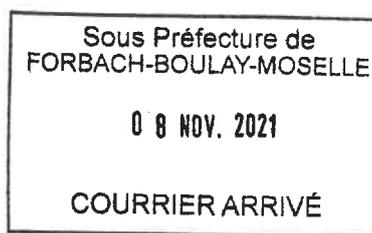
Madame le Maire propose d'adapter les tarifs pratiqués et d'appliquer à partir du 1er décembre 2021 les tarifs suivants :

- Autorisations de stationnement

- * accordée à la journée : 19 €
- * accordée à la demi-journée : 9 €
- * Forains :
 - Scooter : 170 €
 - Manège : 65 €
 - Stand : 25 €



Pour le week-end



- Location des salles communales (le week-end)

	Salle polyvalente Sans vaisselle	Salle polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarif Commune	350 €	400 €	200 €	250 €
Tarif extérieur	550 €	600 €	400 €	450 €

- Location ponctuelle de la salle Sainte-Barbe

* Du lundi au jeudi, à la journée, en fonction des disponibilités : 150 €

* La Municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux lors d'événements exceptionnels. Il est proposé de fixer la caution de location au double du prix de la location et de déduire du montant de la caution restituée, le cas échéant, le remboursement des frais de nettoyage de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (abstention)
----------------	---------------	-----------------------------

- D'adopter les tarifs au 1^{er} décembre 2021 proposés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021



0 8 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N°52/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique
-

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

8 - Objet : Révision Libre des Attributions de Compensation – Exercice 2021

Considérant l'article 1609 du Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies ; à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque Commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des Attributions de Compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme suit :

Commune	Montant de l'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029

BARONVILLE	23 403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763
FOLSCHVILLER	742 260
FREMERSTROFF	0
FREYBOUSE	4 328
GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING-HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0
MORHANGE	1 330 059
PETIT-TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL-EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux Communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

PJ : Rapport de la CLECT du 29 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide :

Voix pour : 16	Voix contre : /	Abstentions : 2 (Eddie MULLER et Olivier LUTZ)
----------------	-----------------	--

- D'adopter ces dispositions

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie France GUERRIERO



Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 5 novembre 2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le mercredi 27 octobre 2021

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

08 NOV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIIG Dominique
-

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Madame Nicole MELLARD qui donne procuration à Monsieur Clément STREIFF
Madame Marie-Barbe MALIZIA qui donne procuration à Madame Natacha WÖHNER
Monsieur FELLINI qui donne procuration à Madame Marie-France GUERRIERO
Monsieur Eddie MULLER qui donne procuration à Madame Cosette BAROTH
Madame Josiane MACCAGNO

Un scrutin a eu lieu et Madame Pascale THAUVIN a été nommée secrétaire de séance

8 - Objet : Révision Libre des Attributions de Compensation – Exercice 2021

Considérant l'article 1609 du Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies ; à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque Commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des Attributions de Compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme suit :

Commune	Montant de l'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029

BARONVILLE	23 403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763
FOLSCHVILLER	742 260
FREMERSTROFF	0
FREYBOUSE	4 328
GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING-HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0
MORHANGE	1 330 059
PETIT-TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL-EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux Communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

PJ : Rapport de la CLECT du 29 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide :